

CONSEIL COMMUNAUTAIRE « BERRY – LOIRE - VAUVISE »

Séance du 12 novembre 2013

à Saint Léger le Petit - 18 h 30

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Président : M. VILLETTE (St-Léger-Le-Petit)

Vice-Présidents : M. CHAMINION (Beffes), Mme JAMET (Sancergues), Mme VASICEK (Garigny)

Membres titulaires :

Mesdames FRITSCH (Couy), HILT (Jussy-Le-Chaudrier),

Messieurs CHAPELIER (Sancergues), DE MONTALIVET (Herry), DELAVault (St-Martin-Des-Champs), DOUSSET (Sevry),

DU FAYET (Lugny-Champagne), FERNANDEZ (Groises), MARTINET (Beffes), MASSAY (Charentonnay), MAUPLIN

(Argenvières), PASQUE (Jussy-Le-Chaudrier), VIGNEL (Précý)

Excusé : M. MAITREPIERRE (Herry)

ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance à 18h40, et présente les responsables de FACILAVIE. La parole leur est donnée pour rappeler à l'assemblée tous les services que FACILAVIE offre aux personnes âgées dans leur cadre de vie. Pour faciliter l'acquisition des informations, les responsables remettent à chaque participant un livret qui résume l'historique, les coordonnées des responsables de chaque antenne locale, et les services proposés par cette structure.

1) Prise en charge des frais de déplacement :

L'assemblée décide à l'unanimité d'assurer les frais de déplacement sur la base du barème administratif.

2) Choix de la durée d'amortissement :

L'assemblée décide de la durée d'amortissement pour les matériels suivants :

Extincteurs : 2 ans // téléphone : 2 ans // logiciel : 2 ans // Matériel informatique : 3 ans // vestiaire : 2 ans //

Réfrigérateur, cafetière, four micro-onde : 3 ans // aspirateur : 2 ans // Mobilier de bureau : 5 ans // panneaux signalétiques : 5 ans.

L'assemblée donne pouvoir au Président d'ajuster les durées d'amortissement en fonction des critères administratifs sur le matériel à venir.

3) Aide au fonctionnement pour les associations d'enfants. Plusieurs demandes de subvention sont arrivées à la CDC. Après débats, sur chaque demande, les votes sont les suivants :

* Pour les « Chérubins », maison d'assistance maternelle à Sancergues : sur 17 votants

Pour : 7 contre : 8 abstention : 2

* Pour l'Union nationale des Sports Scolaires (UNSS) du Cher

Pour : 0 contre : 16 abstention : 1

4) Modification des horaires de la secrétaire :

Il s'agit d'augmenter la durée du travail et non la modification de ses horaires de travail. Le président expose la montée en charge du temps de travail provoqué par la banque alimentaire, la gestion du gymnase et à l'avenir celle du SPANC. L'assemblée laisse au Président d'apprécier la nécessité d'augmenter les horaires. Aussi, le Président propose de passer la durée du temps de travail de 17,5h à 21h par semaine. Après cet exposé, l'assemblée décide cette augmentation des heures de travail à 21h par semaine.

Pour : 15 contre : 0 abstention : 2

Au sujet du SPANC, une réunion est prévue le jeudi 14 novembre à 14 h à Saint Léger le Petit, en présence de MM VILLETTE, DELAVault, PASQUE.

5) Création de la commission d'accessibilité :

Le Président indique qu'il y a obligation de créer une commission d'accessibilité au niveau de la Communauté de Communes. Certains membres de la CDC veulent des précisions complémentaires concernant cette obligation. Ce sujet sera de nouveau abordé lors d'un prochain conseil communautaire.

6) Diagnostic E.R.P (consultation des bureaux de contrôle PAEV- PCS- DICRIM) :

Le Président rappelle l'obligation à terme de réaliser le diagnostic E.R.P. (Etablissement Recevant du Public). Bon nombre de communes ont engagé ce diagnostic. Toutefois, 6 communes sont intéressées par cette démarche : Garigny, Saint Martin, Charentonnay, Précycy, Saint Léger le Petit, Sévry. Jean Paul DOUSSET est chargé de conduire cette opération.

7) Création d'une épicerie sociale :

Après la réunion d'information à Sévry par les responsables de la banque alimentaire de Bourges, vu l'amélioration sociale et humaine apportée par l'épicerie sociale, le Président soumet au vote la création d'une épicerie sociale conduite par la commission de la banque alimentaire présidée par Mme Christine Jamet :

Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Des travaux devront être envisagés : l'assemblée demande à la commission de faire un budget précis en investissement et en fonctionnement. Plusieurs devis devront être présentés comme pour toutes dépenses importantes. Un premier devis de 5 779€ TTC est présenté pour les peintures et revêtements. Le local représente 65 m² 78. La commission est invitée à présenter un organigramme des ouvertures et des permanences des bénévoles. Un budget prévisionnel de 9 000 € est accordé.

Mme Jamet informe que la collecte annuelle se déroulera les vendredi 29 et samedi 30 novembre dans les magasins d'Intermarché et Auchan de la Charité sur Loire. Chaque commune est invitée à trouver des bénévoles pour assurer la permanence de 9 h à 19 h dans chaque magasin. D'avance merci pour cette mission.

8) Logo de la Communauté de Communes (récompense pour les enfants de l'école primaire de Charentonnay) :

Le Président fait part des projets de logo fait par les écoles de la CDC. Aujourd'hui, une seule école a répondu à ce projet. Le conseil communautaire remercie cette école de Charentonnay et décide de lui attribuer une récompense pour son engagement civique. Le projet sera examiné et retravaillé. M Morel de Jussy et M Fernandez de Groises se penche sur ce projet à finaliser.

9) Tour cyclisme du canton :

Pour 2014, La commune de Beffes se charge de l'organisation de cette course qui se déroulera le samedi 22 mars 2014. En 2015, il sera proposé au nouveau Conseil Communautaire de décider ou non de prendre en charge l'organisation du tour du canton.

10) Cotisation à l'AD2T :

Une demande de AD2T pour une participation financière annuelle de 0.12€/ habitant soit environ 720 € pour notre CDC. Après débat, Le conseil communautaire rejette unanimement cette participation

11) Questions diverses :

Dans le locaux de la CDC à Sancergues , Le **coffre-fort** présent n'est pas accessible. Un devis de 400€ est proposé. Refus du conseil. Deux personnes sont chargées de contacter le personnel de l'ancienne perception pour connaître le code.

- **Borne électrique SDE :**

Le conseil communautaire est favorable à l'installation d'une borne électrique sur la commune de Sancergues, mais ne souhaite pas prendre en charge les frais inhérents à cette installation et à son entretien.

Pour : 7 Contre : 9 Abstention : 1

Le projet n'est pas retenu par le CDC.

La commune de Sancergues peut, si elle le désire, réaliser cette opération .

- **Indemnité pour le percepteur :**

Montant calculé = 196,48€.

Pour : 17 Contre : 0

Montant accordé.

- **PLU : Plan Local d'Urbanisme :**

La loi propose de transférer les PLU communaux vers les CDC (Communauté De Communes). Après débat, vote :

Pour : 2 Contre : 15

Proposition refusée.

- **TAP : Temps d'activités périscolaires :**

Un débat s'installe avec les difficultés rencontrées par les communes possédant des écoles. Sans avoir la compétence des écoles, une proposition est faite de recenser et de regrouper les animateurs ou les personnes ressources du territoire de la CDC pour faciliter les possibilités offertes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 05 décembre 2013 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
André VILLETTE*

